



Syndicat d'Apiculture Méridionale

Bonjour,

Veuillez trouver ci-dessous le bulletin d'adhésion pour l'année 2019. Les tarifs restent inchangés par rapport à 2018.

Merci d'effectuer l'adhésion *avant le 31 mars 2019*.

La carte d'adhérent et l'attestation d'assurance vous seront adressées par mail

Comment remplir le bulletin d'adhésion ?

- La cotisation du SAM :

Elle est définie en fonction du nombre de ruches que vous déclarez :

- * de 0 à 10 ruches : **20 €** * de 11 à 20 ruches : **25 €** * de 21 à 30 ruches : **30 €**
- * de 31 à 50 ruches : **34 €** * de 51 à 100 ruches : **42 €** * plus de 100 ruches : **48 €**

- L'abonnement à la revue Abeilles et Fleurs (1 abonnement par couple et/ou même adresse)

L'assurance ruches est un **service réservé aux abonnés à la Revue**.

Il n'est donc pas possible de prendre une assurance par l'UNAF sans être abonné à la revue.

- La cotisation Frais de procédure

Elle correspond aux frais engagés par l'UNAF pour les affaires juridiques.

Elle est calculée en fonction du nombre de ruche(s).

- La redevance Eco-emballage

C'est une cotisation obligatoire pour tous celles et ceux qui vendent du miel au détail (pots en verre ou en plastique).

Elle est déterminée en fonction du nombre de ruche(s).

- Les assurances

Les formules 3A et 3B couvrent les mêmes risques, mais la formule 3B, offre un meilleur remboursement à la ruche et ruchette (cf. tableau ci-dessous).

A noter, le transport de ruche(s) est couvert avec la formule 3.

Une attestation d'assurance vous sera adressée par mail

TABLEAU DES MONTANTS DE GARANTIES ET DE FRANCHISES 2019

Formules + garanties	du 1/10 au 28/02 Rembt RUCHE	du 1/03 au 30/09 Rembt RUCHE	Cotisation	Rembt RUCHETTE	Cotisation	Franchises 2019
FORMULE 1						
Responsabilité civile			0,08 €		0,08 €	280 €
Protection juridique						SANS
FORMULE 2						
Formule 1						Cf. Formule 1
+ Catastrophe Naturelle *	112,50 €	150 €	0,44 €	90 €	0,29 €	1 140 €
+ Incendie						228 €
FORMULE 3A						
Formule 1 + Formule 2						Cf. Formule 1 + 2
+ Evènement climatique	112,50 €	150 €	1,35 €	90 €	0,84 €	228 €
+ Vols et détérioration						10 % avec mini 200 €
FORMULE 3B						
Formule 1 + Formule 2						Cf. Formule 1 + 2
+ Evènement climatique	187,50 €	250 €	2,20 €	170 €	1,52 €	228 €
+ Vols et détérioration						10 % avec mini 200 €

* **Catastrophe Naturelle** : Si l'état de catastrophe naturelle est reconnu, avec parution au JO, la franchise appliquée par l'Etat est très élevée, (environ 1140 €) révisable tous les ans.

Aucune formule ne couvre les maladies, empoisonnements et intoxications.



BULLETIN D'ADHESION ANNEE 2019 AU SYNDICAT D'APICULTURE MERIDIONALE

à retourner avec le règlement libellé à l'ordre du **SAM** à :

Anne-Marie LACROUX – 38 Rue des Libellules – 31400 TOULOUSE – Mail : tresorier@apiculture31.com

Profession : _____
 Nom et Prénom : _____
 Adresse : _____

 Téléphone fixe : _____
 Téléphone portable : _____
 Adresse e-mail : _____
 Date de naissance : _____
 N° d'apiculteur : _____
 N° SIRET : _____

En adhérant au SAM, je l'autorise à utiliser des photos sur lesquelles j'apparaîtrai dans le but de populariser les diverses activités du syndicat.

Date _____
 Signature de l'adhérent _____

RAPPEL TARIF DU SAM :

- * de 0 à 10 ruches : 20 € * de 11 à 20 ruches : 25 € * de 21 à 30 ruches : 30 €
- * de 31 à 50 ruches : 34 € * de 51 à 100 ruches : 42 € * plus de 100 ruches : 48 €

Nombre de ruche(s) :

Nombre de ruchette(s) :

			TOTAL
- Cotisation SAM (voir le tarif ci-dessus)	Nbre ruche(s) _____		_____ €
- Revue "Abeilles et Fleurs" : <i>Obligatoire si souscription d'assurances</i>		27 €	_____ €
- Cotisation Frais de procédure engagés par l'UNAF :	Nbre ruche(s) _____	x 0,10 €	_____ €
- Redevance Eco-Emballage	Nombre de ruche(s) _____	x 0,04 €	_____ €
- Assurances : <i>Pas d'assurance par l'UNAF sans être abonné à la revue "Abeilles et Fleurs"</i>			
<i>Formule à choisir en fonction du tableau des montants de garanties et de franchises 2019 ci-dessus</i>			
FORMULE 1 :	Nombre de ruche(s) et ruchette(s) _____	x 0,08 €	_____ €
FORMULE 2 :	Nombre de ruche(s) _____	x 0,44 €	_____ €
FORMULE 2 :	Nombre de ruchette(s) _____	x 0,29 €	_____ €
FORMULE 3A :	Nombre de ruche(s) _____	x 1,35 €	_____ €
FORMULE 3A :	Nombre de ruchette(s) _____	x 0,84 €	_____ €
FORMULE 3B :	Nombre de ruche(s) _____	x 2,20 €	_____ €
FORMULE 3B :	Nombre de ruchette(s) _____	x 1,52 €	_____ €
- Autocollant "Pour l'avenir de l'homme, sauvons les abeilles"		x 2 €	_____ €
TOTAL GENERAL			_____ €